

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2010, À 16 H 30, DANS LES LOCAUX DE L'ORGANISME, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ULRICK CHÉRUBIN, PRÉSIDENT.

Les présences :

Mesdames Lorraine Barrette, administratrice
Mélissa Desrochers, administratrice
Johanne Jean, administratrice
Chantal Parent, administratrice
Linda Perron-Beauchemin, administratrice

Messieurs Jean-Maurice Matte, premier vice-président
Mario Provencher, deuxième vice-président
Arnaud Warolin, trésorier
Daniel Rancourt, secrétaire
Philippe Barrette, administrateur
Luc Dupuis, administrateur
Bernard Flébus, administrateur
Normand Houde, administrateur
Jacques Riopel, administrateur
Jean Turgeon, administrateur

Les absences :

Messieurs Marc Bibeau, administrateur
Carol Nolet, administrateur
Fernand Trahan, administrateur

Les observateurs et les observatrices :

Mesdames Johanne Boucher, bureau du ministre Pierre Corbeil
Gracia Laforge, MAMROT

Messieurs Marc Buteau, bureau du député Daniel Bernard
Olivier Duchesnes, bureau du député François Gendron
Denis Moffet, MAMROT

Les membres du personnel :

Mesdames Martine Rioux, directrice générale
Lili Germain, agente de communication
Sarah Charbonneau, agente de développement
Mélanie Corriveau, agente de développement

Messieurs Simon Letendre, directeur général adjoint
Serge Maheux, analyste socioéconomique
Stanislas Kételers, agent de développement
Jean-François Turcotte, agent de développement

1. MOT DE BIENVENUE

M. Ulrick Chérubin souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. Normand Houde, d'accepter l'ordre du jour en laissant ouverte la rubrique « Affaires nouvelles » et en ajoutant un point touchant le renouvellement de l'entente MISA concernant les éléments de décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration conviennent que certains points à l'ordre du jour seront discutés dans le désordre.

3. PROCÈS-VERBAL DU CAUCUS DU 4 NOVEMBRE 2010 ET SUIVIS

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Turgeon, appuyé par Mme Johanne Jean, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 4 novembre 2010 en apportant la correction au nom de Mme Barrette en page 2 (point 4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Martine Rioux présente les suivis réalisés depuis cette rencontre.

6. INFORMATIONS

6.1. Dépôt de documents

6.1.1. FDR, suivi budgétaire

Mme Rioux et M. Letendre présentent aux membres du conseil d'administration les derniers développements survenus dans le cadre des fonds versés par le gouvernement du Québec à l'ensemble des CRÉ de la province. La CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue devra travailler pour la présente année financière avec un Fonds de développement régional amputé de 798 000 \$ par rapport à ce qui était prévu. Ceci oblige la révision du mode de fonctionnement des projets qui sont actuellement sur la table. Les engagements ayant déjà été pris seront honorés, mais il sera nécessaire de réfléchir sur la reconduction de certaines ententes. Les membres du conseil d'administration notent que le fonctionnement de la Conférence régionale ne sera pas affecté par la compression budgétaire.

Compte tenu de l'importance des réductions, les membres du caucus souhaitent qu'une correspondance soit adressée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de soulever les impacts importants des compressions budgétaires sur les projets structurants en Abitibi-Témiscamingue.

6.1.2. Correspondance

Quelques correspondances sont remises aux membres du caucus à titre d'information.

4. DÉCISIONS

4.1. Mouvement de main-d'œuvre

4.1.1. Direction générale

Les membres du caucus prennent connaissance de la lettre de démission remise par Mme Rioux au président. Cette dernière quitte ses fonctions pour aller occuper le poste de secrétaire générale de l'UQAT. Un comité de sélection sera constitué afin de pourvoir au poste.

Un profil de candidature sera présenté lors de la prochaine réunion. Le poste sera ouvert à l'interne et à l'externe assez rapidement, ce qui fait qu'aucun intérim n'est nécessaire.

4.1.2. Communications

Pour ce qui est du poste d'agente de communication, l'intérim est assuré par Lili Germain depuis le début de l'année 2010. Mme Diane Guillemette a annoncé qu'elle ne reviendrait pas à la CRÉ. Puisque cette fonction est en lien étroit avec la personne responsable de la direction générale, l'intérim est prolongé jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit nommée à la direction générale de l'organisation.

4.1.3. Secrétaire de direction

Le poste de secrétaire pour le bureau de Rouyn-Noranda sera, quant à lui, pourvu rapidement.

4.2. FDE, désengagement

Les membres du caucus conviennent d'une répartition de nouvelles sommes disponibles provenant du désengagement de projets dans le cadre du Fonds de diversification économique. Le montant total disponible est de 77 750 \$ et touche deux projets qui avaient été acceptés : le séchoir de bois sous vide présenté par Lignico industries inc. et l'étude de captage hydrique à Landrienne.

102-10

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Rancourt, appuyé par M. Normand Houde, de répartir entre les MRC la somme de 77 750 \$ disponible dans le cadre du Fonds de diversification économique régional selon les modalités adoptées en mai 2004, donc selon les prescriptions de l'entente de gestion liant la Conférence régionale et le gouvernement du Québec, ceci afin de permettre à l'ensemble des CLD de financer des projets et des activités de diversification économique dans leur territoire. La répartition, qui comprend un montant de base identique pour chaque territoire et qui tient compte du nombre de projets traités, est la suivante :

- MRC Abitibi- : 16 172 \$;
- MRC Abitibi-Ouest : 13 684 \$;
- Ville de Rouyn-Noranda : 16 172 \$;
- MRC Témiscamingue : 14 617 \$;
- MRC Vallée-de-l'Or : 17 105 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Table en transport aérien

4.3.1. Aéroport d'Amos

Mme Mélanie Corriveau présente la demande formulée par la Ville d'Amos, qui souhaite procéder rapidement à la réfection de la piste de son aéroport. Sa demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'est soldée par une réponse négative.

CONSIDÉRANT que la piste de l'aéroport Magny est une infrastructure indispensable pour la santé populationnelle;

CONSIDÉRANT que le CSSS Les Eskers de l'Abitibi est un centre de traumatologie régional qui reçoit des patients de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec grâce aux installations de cet aéroport;

CONSIDÉRANT que cet aéroport permet le transfert de patients nécessitant des soins particuliers vers les grands centres dans un court laps de temps;

CONSIDÉRANT que cette installation aéroportuaire est un outil essentiel de développement de partenariat avec le Nord-du-Québec pour la diversification d'activités économiques nécessitant du transport aérien;

CONSIDÉRANT que, depuis 1990, seuls quelques travaux mineurs de restauration ont été réalisés à l'aéroport d'Amos et que ce dernier nécessite désormais des travaux majeurs de réfection afin de maintenir et de diversifier les services offerts;

103-10

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barrette, appuyé par M. Jacques Riopel, que la Conférence régionale manifeste son appui à la Ville d'Amos dans ses démarches visant à financer les grands travaux de réparation de la piste de son aéroport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATIONS (suite)

6.3. Tournée relative au développement social

La tournée relative au développement social a été réalisée dans les cinq territoires de MRC de la région. Près de 250 personnes s'y sont présentées. L'exercice aura entre autres permis d'établir la cartographie des organismes intervenant dans chacune des MRC en matière de développement social ainsi que les priorités d'intervention au cours des prochaines années. Sur ce plan, la réussite éducative a été ciblée partout.

Un plan d'action sera élaboré au cours des mois à venir. Une entente permettra de libérer des budgets provenant du FQIS pouvant varier entre 300 000 \$ et 500 000 \$ sur une base annuelle pour cinq ans.

Mme Perron-Beauchemin mentionne son appréciation quant à l'exercice qui a été réalisé.

4. DÉCISIONS (suite)

4.4. Biomasse forestière, attribution

M. Jean-François Turcotte mentionne que la direction générale du MRNF a lancé un appel de propositions pour des volumes de biomasse forestière pour l'unité d'aménagement 86-51, laquelle couvre une partie de la MRC Abitibi et s'étend au nord du 49^e parallèle. Le volume offert est de 52 312 tonnes métriques vertes (tmv). Une partie des volumes offerts se trouve dans les unités d'aménagement forestier chevauchant les limites des deux régions.

CONSIDÉRANT que le MRNF a procédé à un appel de propositions pour la délivrance d'un permis autorisant la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État de 52 312 tmv pour l'unité d'aménagement 86-51;

CONSIDÉRANT que les conférences régionales des élus de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James se sont entendues pour appliquer les deux grilles d'analyses développées par chacune des régions selon la proportion de volume de biomasse présente dans chacune des régions administratives touchées par une unité d'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'un seul promoteur a déposé une proposition pour une seule des unités d'aménagement communes aux deux régions;

CONSIDÉRANT que l'entreprise SOCAM a obtenu le pointage le plus élevé lors de l'application de la grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'après avoir attribué les volumes à l'entreprise SOCAM, il restera des volumes disponibles pour l'entreprise Cyclofor;

CONSIDÉRANT que le MRNF dispose d'une mécanique légale lui permettant de résilier les ententes d'attribution si les volumes ne sont pas récoltés, ce qui permettrait à d'éventuels promoteurs d'accéder à des volumes récurrents, s'il y a lieu;

104-10

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Jean, appuyée par M. Arnaud Warolin, de recommander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'attribuer les volumes de biomasse forestière de l'unité d'aménagement 86-51 de la manière suivante :

- 26 000 tmv de biomasse forestière demandées par l'entreprise SOCAM;
- 26 213 tmv résiduelles disponibles à l'entreprise Cyclofor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5. GIRT, protocole avec les MRC

M. Turcotte indique qu'au cours des derniers mois, la CRÉ a travaillé avec le MRNF et les MRC un texte de protocole d'entente portant sur la mise sur pied de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT). L'entente porte sur trois ans et prendra fin le 31 mars 2013. La CRÉ versera à chaque MRC 30 000 \$ par année (budget de la CRRNT), et les MRC combleront le financement nécessaire à partir du volet II ou autrement, puisque le volet II n'est garanti que pour 2010-2011. Une clause de l'entente

permet aux MRC de se retirer si les fonds sont insuffisants pour soutenir la table GIRT. Une entente par MRC sera signée.

CONSIDÉRANT que, par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue a le mandat de mettre en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et d'en coordonner les travaux;

CONSIDÉRANT que l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune comprend les échelles nationales, régionales et locales dans un tout cohérent;

CONSIDÉRANT que les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place afin de favoriser l'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier et que les différents groupes sociaux sont regroupés selon le territoire d'appartenance exprimé par un découpage administratif;

CONSIDÉRANT l'historique de la gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, qui repose sur des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire gérées par les MRC en fonction du territoire des MRC;

CONSIDÉRANT que la direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les représentants de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue et les représentants des MRC s'entendent sur un texte final;

105-10

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin :

- d'autoriser le président de la CRÉ à signer les ententes de partenariat concernant la mise sur pied et le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en Abitibi-Témiscamingue avec chacune des MRC, avec la Ville de Rouyn-Noranda ainsi qu'avec la direction générale régionale du MRNF;
- d'y affecter un montant de 30 000 \$ par année par MRC pendant trois ans à partir des budgets de la CRRNT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12. Coalition des usines thermiques

M. Jean-Maurice Matte présente un projet d'appui à la Coalition des usines thermiques à la biomasse forestière.

CONSIDÉRANT que les usines thermiques à la biomasse forestière de Chapais, de Dolbeau-Mistassini, de St-Félicien et de Senneterre ont vu le jour dans les années 1990 afin de répondre à une demande du gouvernement du Québec visant à produire de l'électricité à partir de la biomasse forestière, plus précisément des écorces des usines de sciage;

CONSIDÉRANT que ces usines thermiques à la biomasse forestière sont aujourd'hui confrontées à une explosion de leurs coûts d'approvisionnement alors que les revenus tributaires de la vente d'électricité à Hydro-Québec, en comparaison, sont pratiquement stagnants;

CONSIDÉRANT que cette explosion des coûts d'approvisionnement est causée, d'une part, par une importante réduction des CAAF des usines de sciage à la suite de la crise forestière et, d'autre part, en raison de l'attribution par Hydro-Québec de nouveaux contrats de production d'électricité à partir de la biomasse forestière assortis d'un meilleur prix au kilowatt et de conditions générales plus avantageuses;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec refuse catégoriquement toute forme d'alignement des premiers contrats aux nouveaux contrats, en dépit du fait que ce refus met en péril, à très court terme, toutes ces usines thermiques et leur communauté d'accueil;

CONSIDÉRANT que les usines thermiques à la biomasse de Chapais, de Dolbeau-Mistassini, de St-Félicien et de Senneterre constituent ensemble un investissement de 300 M\$ et génèrent près de 400 emplois directs et indirects;

CONSIDÉRANT que ces usines thermiques, avec leur énorme potentiel d'énergie résiduelle, sont des locomotives vertes de développement durable et de diversification économique pour chacune des communautés d'accueil (développement de serres, usines de torréfaction du bois, pisciculture, usines de granules, etc.);

CONSIDÉRANT que ces usines et leur communauté d'accueil ont formé une coalition dans le but de défendre leurs intérêts et de coordonner leurs efforts de développement et de diversification économique;

CONSIDÉRANT que la coalition a demandé l'aide du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans le but d'obtenir plus de flexibilité d'Hydro-Québec dans l'interprétation des premiers contrats, notamment en ce qui a trait aux pénalités, aux limites minimales et maximales de production et aux coûts de production (un taux fixe en tout temps);

CONSIDÉRANT que la coalition a demandé au MRNF une politique d'aide aux producteurs de biomasse forestière, source principale d'approvisionnement alternatif, ainsi que l'établissement d'un CAAF énergétique afin de garantir l'approvisionnement à long terme des usines thermiques;

CONSIDÉRANT que la coalition sollicite l'appui des communautés locales et régionales;

106-10

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par Mme Johanne Jean, que la Conférence régionale :

- appuie la coalition dans ses démarches auprès du MRNF et d'Hydro-Québec;
- demande au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de reconnaître les usines thermiques à la biomasse forestière comme des entreprises structurantes et indispensables au développement et à la diversification économiques de chacune des communautés d'accueil;
- demande à sa commission forestière d'évaluer l'impact de la mise sur pied de la notion de CAAF énergétique;
- s'assure que la présente résolution soit expédiée au MRNF, au ministre responsable de la région, à la députation régionale et au président d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6. Commission économique régionale

4.6.2. Démarche d'évaluation des ententes à caractère économique

Mme Sarah Charbonneau rappelle que, grâce au Fonds de développement régional, la CRÉ peut investir des sommes dans des ententes ainsi que dans des projets, permettant du coup de contribuer au développement économique de la région. La CRÉ ne dispose toutefois pas d'outils permettant d'obtenir une vision globale du secteur de l'accompagnement aux entreprises. Chaque entente est évaluée à la pièce.

En 2011, la planification stratégique régionale sera mise à jour. Plusieurs ententes à caractère économique viendront pour leur part à échéance.

107-10

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Rancourt, appuyé par Mme Lorraine Barrette, de confier :

- à la Commission économique régionale le mandat d'évaluer les ententes à caractère économique, d'identifier les thèmes d'investissement prioritaires, de prioriser les objectifs à retenir, d'identifier les critères d'évaluation et de mesure, d'indiquer les porteurs de dossier à soutenir et de proposer un plan d'investissement annuel à la CRÉ;
- à un comité restreint de la Commission économique régionale les analyses préliminaires des ententes à caractère économique, le développement d'une grille d'appréciation de chaque entente et la possibilité de déposer à la Commission économique régionale ses recommandations quant à un plan d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6.1. Nominations

Quatre postes sont à pourvoir au sein de la Commission économique régionale. Une proposition pour les attribuer sera soumise aux membres du bureau de direction de la Conférence régionale ultérieurement, à la suite des validations avec les préfets des MRC.

4. 10. Secrétariat aux alliances économiques Nation crie / Abitibi-Témiscamingue

Mme Rioux fait état du partenariat liant la CRÉ au Secrétariat aux alliances économiques Nation crie – Abitibi-Témiscamingue depuis 2003. Ce dernier a amorcé des approches visant à créer des liens entre les communautés inuites, jamésiennes et témiscabitiennes. Il est possible que l'administration inuite s'inscrive dans le cadre du renouvellement de l'entente de partenariat qui viendra à échéance en mars 2011. Le plan de financement totalise un investissement de près de 300 000 \$. La CRÉ est sollicitée pour une somme de 75 000 \$. Le Secrétariat a été avisé que la CRÉ procédera prochainement à l'évaluation de l'ensemble des ententes à vocation économique. Le Secrétariat souhaite tout de même obtenir un signe politique pouvant aider à convaincre les autres partenaires de s'associer à la prochaine entente. La directrice générale de la CRÉ rappelle que, dans le contexte du Plan Nord, le Secrétariat est un outil intéressant pour développer des alliances stratégiques avec les communautés cries.

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants, présentés aux membres de la Conférence régionale par MM. Moses et Ouellet;

CONSIDÉRANT le besoin pour le Secrétariat aux alliances économiques Nation crie – Abitibi-Témiscamingue d'obtenir un signal de la Conférence régionale;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat comprend et appuie la démarche d'évaluation menée par la Commission économique régionale;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale est partenaire du Secrétariat depuis 2003;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat répond à une des priorités de l'axe 6 du plan stratégique de développement de la région, à savoir le développement de liens et de partenariats stratégiques avec le Nord-du-Québec;

108-10

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Desrochers, appuyée par M. Jacques Riopel :

- de transmettre une lettre expliquant au Secrétariat notre démarche d'évaluation des ententes à caractère économique, qui permettra notamment d'alimenter une réflexion en lien avec les investissements de la Conférence régionale;
- de renouveler l'entente en cours avec le Secrétariat pour une période d'un an pour un montant de 75 000 \$, dans la mesure où le budget 2011-2012 le permet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.15. MISA

Les personnes travaillant sur le déploiement du créneau d'excellence lié au domaine minier ont révisé leur approche de financement. L'industrie minière est désormais associée au projet, et MISA a su se repositionner depuis un an.

CONSIDÉRANT qu'il est important que le projet MISA continue à évoluer au cours des prochains mois et qu'il est actuellement sur une belle lancée;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite que la région y consacre encore du temps pour lui permettre de prendre son envol sur des bases solides;

109-10

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barrette, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin, que la Conférence régionale renouvelle l'entente touchant le projet MISA pour une période d'un an et libère ainsi une somme maximale de 70 000 \$, le tout conditionnel à la disponibilité des fonds afin de poursuivre la négociation en cours avec les partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11. Demandes de sièges à la CRÉ

Mme Rioux présente la demande du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT). Elle indique que des demandes similaires lui ont été adressées verbalement par certains directeurs généraux des MRC et de commissions scolaires lors de la tournée du président.

Le CRPMT souhaite obtenir un siège au conseil d'administration de la CRÉ. Compte tenu des limites imposées par la loi régissant les conférences régionales et de la façon dont il a été décidé en Abitibi-Témiscamingue pour pourvoir à ces postes, il est convenu de répondre par la négative à cette requête.

4.13. Programme de soutien au développement de l'agriculture, volet 4

Mme Charbonneau indique que le comité de gestion de l'entente touchant le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue, volet 4, est constitué à partir de deux critères : connaissance du domaine et qualités entrepreneuriales. Quatre personnes ont déjà accepté de faire partie du comité.

110-10

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par Mme Chantal Parent, de nommer M. Bernard Flébus pour représenter la CRÉ au sein du comité de gestion de l'entente touchant le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue, volet 4, ainsi que Mme Nycole Rivest à titre de représentante du territoire du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. 14. Produits régionaux

CONSIDÉRANT qu'il importe de favoriser l'utilisation des produits régionaux à l'intérieur des rencontres, conférences, réunions des conseils d'administration et autres activités suscitant un rassemblement sur notre territoire de façon à favoriser la connaissance et la croissance de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'une liste de produits régionaux a été élaborée par la Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec les tables locales de concertation agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le domaine de l'agroalimentaire est durement touché dans la région par une conjoncture économique difficile;

111-10

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Rancourt, appuyé par M. Arnaud Warolin, que la Conférence régionale privilégie l'utilisation de produits régionaux à l'intérieur de ses activités et que cette décision soit portée à l'attention de ses différents partenaires afin qu'une telle politique soit également mise de l'avant par ceux-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ORIENTATIONS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour.

6. INFORMATIONS (suite)

6.2. Tournée relative au PRDIRT

Faute de temps, cet élément est reporté à la prochaine rencontre.

6.4. Forum, mines à ciel ouvert

Mme Rioux présente la fiche préparée par M. Patrick Charron visant la préparation du Forum sur les mines à ciel ouvert. Le processus de consultation préalable a été validé avec les membres du bureau de direction. Les administratrices et administrateurs prennent note que l'activité régionale se déroulera le 9 avril prochain, à la polyvalente Le Carrefour de Val-d'Or.

6.5. Technologies de l'information et des communications

Les membres du caucus sont informés des échanges ayant eu lieu en novembre au regard du dossier de la mise en place d'une structure de concertation pilotée par la CRÉ dans le cadre du dossier des technologies de l'information et des communications.

CONSIDÉRANT que le développement et l'assurance de la connaissance des outils, des services et des applications possibles concernant les technologies de l'information et des communications (TIC) pour identifier les perspectives de développement font partie de la planification stratégique régionale;

CONSIDÉRANT que plusieurs leaders de la région souhaitent travailler de façon concertée au développement des TIC;

CONSIDÉRANT l'importance des TIC pour le développement économique et la diversification économique de la région;

112-10

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantal Parent, appuyée par M. Jean Turgeon, de créer un comité de la CRÉ devant réunir toutes les actrices et tous les acteurs concernés, ayant pour mandat de réaliser un plan numérique de l'Abitibi-Témiscamingue et de demander à la Commission économique régionale d'évaluer les demandes financières qui émaneront de ce comité dans le cadre du mandat d'évaluation des ententes à caractère économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour.

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 20 h 15.